

### **Commission Nationale de Discipline du 8 septembre 2011 :**

« Monsieur Raphael ROCCHI, s'est soumis à un contrôle antidopage le 28 mai 2011 à l'occasion de la Comentryenne à Comentry, lequel s'est révélé positif (présence de Prednisone et de Prednisolone dans les urines). S'agissant d'une seconde infraction aux règles antidopage, ce dernier s'est vu infliger par la Commission Nationale de Discipline de la FFC dans sa séance du 8 septembre 2011, une sanction d'interdiction de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC d'une durée de cinq mois, à compter de la réception de la décision, et de l'annulation de ses résultats obtenus le 28 mai 2011.

La sanction ayant été notifiée à Raphael ROCCHI le 22 septembre 2011 et ce dernier ayant accusé réception du courrier le 24 septembre 2011, l'intéressé est interdit de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC à compter de cette dernière date jusqu' au **24 février 2012 inclus.** »